

MAIRIE de US
Rue de la Libération
95450 US
Tél. : 01 34 66 01 16
Fax : 01 61 03 00 83
mairie.us.95@wanadoo.fr

CONTRAT DE PRELEVEMENT SEPA

Comme stipulé dans les règlements intérieurs de la cantine/accueil périscolaire et de l'A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement), il vous est proposé le règlement des factures par prélèvement SEPA et vous choisissez d'opter pour ce mode de paiement.

Dans ce cas, le montant indiqué au bas de votre facture mensuelle sera prélevé automatiquement entre le 10 et le 15 du mois suivant, sur le compte que vous nous avez désigné dans le mandat de prélèvement SEPA ci-joint.

Tout rejet de prélèvement fera l'objet d'un titre exécutoire régularisable auprès du Centre des Finances Publiques de Marines.

Toute modification de coordonnées bancaires doit être signalée à la mairie par écrit, et accompagnée d'un RIB et d'un nouveau mandat de prélèvement SEPA.

Vous pouvez, à tout moment, décider de mettre fin au mode de paiement par prélèvement automatique. Dans ce cas, veuillez en avertir la Mairie par courrier exclusivement, 30 jours avant la prochaine facture.

Fait à Us, le

Signatures :

Le Maire,

E. ANDOVLIE

Le Régisseur Titulaire,

Le Représentant légal,
(Nom, prénom)

